

Composition du comité

La CTC est formée de 26 membres et son président (sa présidente) est nommé(e) par le ministre fédéral de Ressources naturelles Canada. Chacune des provinces ainsi que les trois territoires y sont représentés, tout comme les divers ministères et organismes fédéraux s'occupant de cartographie, d'archives, de défense, de traduction, de réserves indiennes, de parcs nationaux et de statistiques. Les présidents des quatre comités consultatifs (de la recherche toponymique, de la nomenclature et de la délimitation, des données toponymiques numériques et des noms d'entités sous-marines et marines) siègent d'office à la CTC.

Secrétariat de la Commission de toponymie du Canada

Le Secrétariat de la CTC est parrainé par le ministère fédéral de Ressources naturelles Canada. Le Secrétariat, de concert avec le président et les représentants des divers organismes fédéraux, provinciaux et territoriaux, s'occupe au nom de la CTC de toutes les questions courantes ayant trait à la toponymie canadienne.

Le Secrétariat coordonne l'information devant être entrée dans les fichiers numériques et les documents graphiques utilisés à la grandeur du pays, organise les réunions de la CTC et de ses divers comités, met sur pied des ateliers et des séminaires et veille à la production des publications de la CTC. De plus, il joue un rôle de premier ordre pour ce qui est d'encourager l'utilisation des toponymes officiels et l'élaboration de politiques uniformes. Il constitue également un point de rencontre avec d'autres autorités toponymiques nationales et favorise la coopération internationale avec les Nations Unies et d'autres organismes qui s'intéressent à la normalisation internationale des toponymes.

Les publications de la CTC

En 2004, la CTC a mis à jour une brochure intitulée **La dénomination des entités géographiques du Canada** (en anglais **Naming Canada's Geographical Features**). Cette publication renseigne le public sur la démarche à suivre lors d'une proposition de nom. On peut obtenir des copies sans frais auprès du Secrétariat.

En 2001, la CTC a publié une mise à jour du document intitulé **Principes et directives pour la dénomination des lieux**. On y trouve en annexe des lignes directrices concernant l'écriture des toponymes étrangers, l'attribution de noms aux montagnes et le traitement dans les deux langues officielles des toponymes figurant sur les cartes du gouvernement fédéral. On peut obtenir cette publication bilingue sans frais en s'adressant au Secrétariat ou l'obtenir en format pdf par Internet au <http://geonames.nrcan.gc.ca/pdf/prandpro_2001f.pdf>.

De plus en 2001, la CTC a publié la brochure **Toponymes** au sujet du Secrétariat et de ses produits et services, incluant le site Web du Service canadien de toponymie.

Depuis 1975, le Secrétariat produit, au nom de la CTC, une publication semestrielle sur les toponymes et les faits nouveaux dans le domaine de la toponymie au Canada. **Canoma** (un acronyme juxtaposant des mots « nom » et « Canada ») est distribué gratuitement aux organismes et aux établissements qui s'intéressent à l'origine, à l'utilisation et à la normalisation des toponymes. Tout article concernant les toponymes et la toponymie au Canada sera pris en considération; des renseignements sur les recherches toponymiques en cours seront également les bienvenus.

Autres façons de vulgariser les toponymes

Le **Répertoire géographique du Canada**, publié depuis 1952, vise à fournir aux cartographes et au public des renseignements exacts sur la position et l'orthographe des toponymes approuvés. Le **Répertoire toponymique concis du Canada** a été publié en 1997 et contient les noms de tous les lieux habités au Canada, en plus de ceux d'un certain choix d'entités géographiques.

La **Base de données toponymiques du Canada** (BDTC) contient environ 500 000 fiches toponymiques informatisées. Les demandes de renseignements concernant la base de données et la possibilité d'obtenir des données doivent être adressées à la Section des noms géographiques, RNCAN, pièce 634, 615, rue Booth, Ottawa ON K1A 0E9.

En 1994, une copie de la BDTC a été rendue accessible par Internet. Cette base de données se retrouve maintenant au <http://geonames.nrcan.gc.ca/search/index_f.php>. Elle est mise à jour quotidiennement. Des requêtes peuvent être faites à partir d'un nom, de coordonnées ou d'identificateur unique de la BDTC.

Le **Service canadien de toponymie** (SCT) représente la prochaine génération de services Web assurant la diffusion des toponymes canadiens. Les toponymes sont parfois caractérisés comme étant un système à référence spatiale intuitif; à ce titre, ils sont considérés comme étant une composante de base ou une couche fondamentale de données-cadre pour le pays. Étant donné les SIG dont nous disposons aujourd'hui, nous avons besoin de toponymes précis liés à des systèmes de données SIG ainsi qu'à des délimitations numériques d'entités afin de profiter pleinement des données toponymiques déjà disponibles. Le SCT sera un centre de distribution pour un réseau provincial / territorial / fédéral de Services toponymiques en cascades. Le SCT est conforme aux spécifications du serveur Web de cartes (« WMS ») et du serveur Web d'entités (« WFS ») de l'« Open GIS Consortium (OGC) ». Cette technologie permettra la construction d'une banque de données distribuée, offrant un seul point d'accès à une vue nationale de la toponymie canadienne. Voir <<http://cgns.nrcan.gc.ca>>.

ISBN 0-662-68043-X
No. de cat. M86-28/2004

Les toponymes et la Commission de toponymie du Canada

Les toponymes

Les toponymes constituent un système de référence fondamental partout dans le monde. Tant dans leur forme verbale que dans leur forme écrite, ils sont un véhicule majeur de la culture et fournissent d’importantes indications pour les transports et les communications.

La désignation claire et précise des lieux habités et des entités naturelles est une condition indispensable de la mise en valeur des ressources et de l’aménagement du territoire. L’utilisation des toponymes normalisés est un impératif sur les cartes topographiques et marines.

La procédure suivie pour l’attribution des toponymes aux entités du paysage terrestre ou marin permet au pays, aux provinces et aux territoires d’administrer et de protéger les toponymes du Canada, qui forment un élément important de notre culture et de notre patrimoine.

La Commission de toponymie du Canada

Le besoin d’établir une autorité toponymique au Canada s’est fait sentir dès la fin du XIXe siècle. La cartographie des ressources au-delà des régions habitées ainsi que les vagues d’immigration successives ont souligné l’urgence d’une saine gestion des noms géographiques du pays, ce qui signifiait normaliser leur orthographe et leur application à des entités particulières.

La Commission de géographie du Canada a donc été créée en 1897, pour être remplacée par la Commission canadienne des noms géographiques en 1948. Cet organisme a été réorganisé en 1961, et on lui a donné le nom de Comité permanent canadien des noms géographiques (CPCNG). En 2000, on a changé le nom pour la Commission de toponymie du Canada (CTC).

Peu après 1897, les provinces et les territoires ont été invités à donner leur avis en ce qui concerne l’utilisation, l’orthographe et l’attribution des toponymes, mais les décisions finales revenaient à Ottawa. À partir de 1961, toutefois, la responsabilité de nommer les lieux a été transférée aux provinces. Depuis 1979 le pouvoir de décider des toponymes à utiliser dans les réserves indiennes, les parcs nationaux et les réserves militaires appartient conjointement au ministère fédéral compétent et à la province en cause. Enfin en 1984, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest ont pris en charge la responsabilité toponymique de leur espace administratif respectif. Cette responsabilité s’appliqua au Nunavut lorsque le nouveau territoire fut créé en 1999.

De nos jours, les principaux rôles dévolus à la CTC à titre d’organisme national de coordination sont, entre autres, d’élaborer des politiques uniformes concernant le traitement et la terminologie des toponymes, de promouvoir l’utilisation des noms officiels et de favoriser l’élaboration de normes internationales, en collaboration avec les Nations Unies et d’autres autorités nationales chargées des politiques et des pratiques relatives à la toponymie.

Principes directeurs

En 1898, un des principaux objectifs de la Commission de géographie était d’établir des normes et des lignes directrices. C’est ainsi qu’elle a approuvé une première série de treize règles de désignation des entités. Depuis ces principes ont été revus et actualisés périodiquement, afin de tenir compte de l’évolution des attitudes, particulièrement en ce qui a trait à la répétition des noms, le traitement linguistique des toponymes et le traitement des noms autochtones.

Les activités de la CTC sont maintenant guidées par un certain nombre de principes directeurs, qui sont résumés ci-après :

- Les toponymes créés par des lois sont acceptés.
- La priorité est accordée aux toponymes qui sont bien implantés dans l’usage local.
- Les noms utilisés par les postes, les sociétés de transport et les principaux services publics sont acceptés, pourvu qu’ils soient conformes aux autres principes.
- Les limites exactes des entités doivent être dûment consignées. Il faut éviter d’utiliser le même générique pour désigner à la fois une partie d’une entité et l’ensemble de cette entité.
- L’attribution de noms de personnes n’est pas permise, à moins de circonstances tout à fait particulières.
- Lorsqu’il s’agit de désigner une entité pour laquelle il n’existe aucun nom dans l’usage local, les sources suivantes de nouveaux noms sont privilégiées : mots descriptifs appropriés, noms de pionniers, d’explorateurs et d’événements historiques liés à la région, noms provenant des langues autochtones associées à la région en général et noms de personnes mortes à la guerre.
- Les noms doivent être euphoniques et de bon goût.
- Les noms sont habituellement approuvés dans une seule forme linguistique qui est écrite dans l’alphabet romain. D’autres formes peuvent être autorisées par les autorités compétentes. On retient la meilleure orthographe reconnue pour écrire les noms dérivés d’une langue autre que le français ou l’anglais. Les noms de certaines entités géographiques d’intérêt pancanadien ont été reconnus et doivent être utilisés tant en français qu’en anglais sur les cartes et dans les textes du gouvernement fédéral.
- L’orthographe des noms géographiques ainsi que l’emploi des accents doivent respecter les règles de la langue utilisée.
- Les noms de diverses installations de service (p. ex., les bureaux de poste) présentes dans une localité doivent être conformes au toponyme officiel de la localité. Les spécifiques qui se retrouvent dans des toponymes différents employés pour désigner des entités parentes ou voisines doivent toujours conserver la même orthographe.
- Il faut éviter le double emploi d’un toponyme si cela risque de porter à confusion.
- Le générique devrait correspondre à la nature de l’entité géographique qu’il désigne. Il est enregistré en français ou en anglais par l’autorité toponymique compétente.
- Des termes qualificatifs (comme « nouveau », “upper” ou “west branch”) peuvent être utilisés pour distinguer deux ou plusieurs entités comportant des spécifiques identiques.
- L’adoption d’un toponyme désignant une petite entité doit s’appuyer sur l’importance relative de l’entité, la notoriété du nom et l’échelle des cartes disponibles.

Directives sur la façon de proposer des toponymes

La CTC et les diverses autorités toponymiques provinciales et territoriales prennent rarement l’initiative d’attribuer des toponymes aux entités géographiques. Presque toutes les propositions viennent du grand public ou sont le résultat d’une enquête sur le terrain.

L’utilisation de toponymes non officiels doit être évitée dans les publications. Il faut proposer ces toponymes à l’autorité toponymique fédérale, provinciale ou territoriale compétente ou au Secrétariat de la CTC pour approbation éventuelle. La proposition doit être soumise suffisamment longtemps avant la date de publication, car l’étude de nouveaux toponymes peut exiger un certain temps. La publication de toponymes qui n’ont pas été autorisés au préalable ne leur confère pas nécessairement un caractère officiel.

Afin d’accélérer la prise de décision, il convient de donner les renseignements suivants au sujet de chaque toponyme : les motifs de la proposition, la position de l’entité (on la délimitera sur une carte) ainsi que l’origine et l’explication du toponyme. Il est bon de fournir des photographies ou des croquis, si cela est utile à la démarche.

La CTC ainsi que les autorités provinciales et territoriales sont toujours heureuses de recevoir des renseignements sérieux, de préférence appuyés par de la documentation, ayant trait aux erreurs d’usage, d’orthographe ou d’emploi des toponymes sur les cartes topographiques et marines.

Pour obtenir des renseignements sur les toponymes ou de l’information toponymique, on s’adressera à l’organisme compétent ou au Secrétariat de la CTC.

Director
Heritage Resource Management Branch
Alberta Community Development
8820-112th Street
Edmonton AB T6G 2P8

Geographical Names Office
Base Mapping and Geomatic Services Branch
Ministry of Sustainable Resource Management
PO Box 9355 STN Prov Govt
Victoria BC V8W 9M2

Toponymiste provincial
Programme des noms géographiques du Manitoba
Conservation Manitoba
1007, rue Century
Winnipeg MB R3H 0W4

Toponymiste provincial
Environment et Gouvernements locaux
C.P. 6000, Marysville Place
20, rue McGloin
Fredericton NB E3B 5H1

Newfoundland and Labrador Geographical Names Board
Department of Environment and Conservation
Howley Building, Higgins Line
P.O. Box 8700
St. John’s NL A1B 4J6

Cultural Places Officer
NWT Cultural Places Program
Prince of Wales Northern Heritage Centre
Government of the N.W.T.
P.O. Box 1320
Yellowknife NT X1A 2L9

Provincial Coordinator, Geographical Names
Service Nova Scotia and Municipal Relations
Registry and Information Management Services
P.O. Box 1523
Halifax NS B3J 2Y3

Nunavut Toponymist
Culture, Language, Elders and Youth
Nunavut Government
Box 310
Igloolik NU X0A 0L0

Commission de toponymie de l’Ontario
Service provincial de référence géographique
Ministère des Richesses naturelles
300, rue Water, Tour Nord, 2^e étage
C.P. 7000
Peterborough ON K9J 8M5

Provincial Tax Commissioner
Provincial Treasury
95 Rochford Street
P.O. Box 2000
Charlottetown PE C1A 7N8

Président(e)
Commission de toponymie
Édifice Marie-Guyart, Aile René-Lévesque
1060, rue Louis-Alexandre-Taschereau, 4^e étage
Québec QC G1R 5V8

Chairman
Saskatchewan Geographical Names Board
Information Services Corporation of Saskatchewan
10 Research Drive, 2nd Floor
Regina SK S4P 3V7

Manager
Heritage Resources Unit
Department of Tourism & Culture
Government of the Yukon
P.O. Box 2703
Whitehorse YT Y1A 2C6

Directeur, Services Historiques
Direction des lieux historiques nationaux
Parcs Canada
Édifice Jules-Léger
25, rue Eddy, 5^e étage
Gatineau QC K1A 0M5

Directeur, Revendications des autochtones et renseignements sur l'immobilier
Quartier général de la Défense nationale
Édifice Major-général George R. Pearkes
101, promenade Colonel By
9^e étage, Tour nord, Bloc du centre
Ottawa ON K1A 0K2

CCNESMM
Service hydrographique du Canada
Pêches et Océans Canada
615, rue Booth, 3^e étage
Ottawa ON K1A 0E6

Secrétariat de la CTC
Pièce 634
615, rue Booth
Ottawa ON K1A 0E9